SAVATOU

Nos voyages et sorties 2024

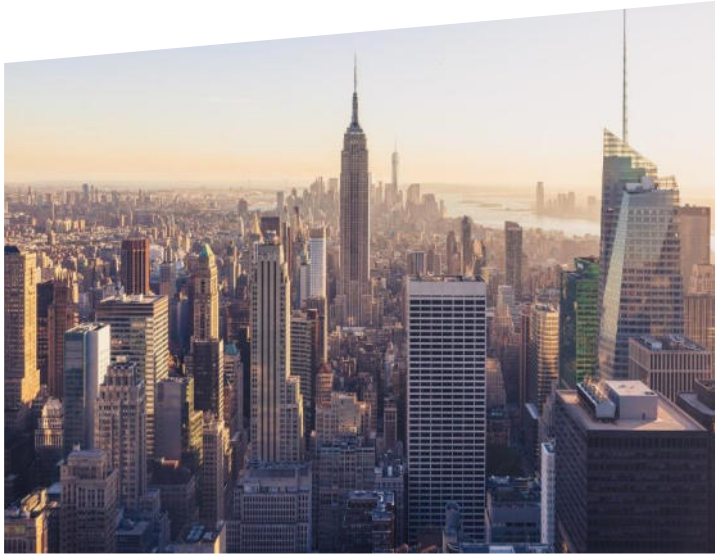

04 79 96 30 77 ou 04 79 96 30 81 www.savatou.fr

Crédits Photo : pixabay

Savoie Vacances Tourisme (SAVATOU)
29avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY
www.savatou.fr/
Téléphone : 04 79 96 30 73
DOSSIER SUIVI PAR : KARINE FOURNIER
Référence dossier : KF-24-06-0014

Votre séjour à
Les trésors de Rome

5 jours 4 nuits
Du mercredi 08 mai 2024 au dimanche 12 mai 2024

Programme

JOUR 1 : MERCREDI 08 MAI 2024

Rdv à l'aéroport de Lyon. Envol avec Easyjet à destination de Rome. Exemple d'horaire. 7h35 arrivée 9h05.
Accueil à l'aéroport de Rome par votre accompagnateur qui sera avec vous pour la durée du séjour.
Transfert de l'aéroport de Rome au centre, pour le **tour panoramique de Rome**.
Dépose dans le centre-ville de Rome. Déjeuner libre.
Après-midi libre.
18 h reprise et transfert à l'hôtel
Dîner et nuit à Rome, hôtel 4 étoiles standard **situé vers le boulevard périphérique de Rome.**

JOUR 2

Petit-déjeuner. Départ en bus pour la journée : visite du **Vatican et Rome Baroque.**
Remise des écouteurs pour suivre les explications des guides pendant les visites prévues.
Visite guidée journée entière du Vatican le matin (Musée du Vatican, Place et Basilique de Saint Pierre) et de la Rome Baroque l'après-midi.
Le matin, entrée et droit de réservation aux Musées du Vatican inclus.
ATTENTION** : les réservations doivent être transmises aux Musées du Vatican **au plus tôt 60 jours avant la date prévue de la visite**. Pour effectuer la réservation, il faut connaître le nombre exact des participants et ensuite attendre la réponse de disponibilité.* ***Cette visite sera, donc, valable sous réserve de disponibilité.
Déjeuner en cours de visite.
Retour à l'hôtel pour le **dîner** et le logement.

JOUR 3

Petit déjeuner.
Excursion journée en bus dans la région des Castelli Romani. Un plongeon en pleine nature dans la province de Rome : voilà ce qui vous attend avec le Parc régional des Castelli Romani. Villages, bourgs, palais, châteaux… Arrêt à Castel Gandolfo, abritant la résidence d'été du Pape et à Frascati, célèbre pour son vin blanc.
Visite d'une cave et dégustation de vin dans la région de Frascati.
Déjeuner typique dans la région de Frascati.
Retour à l'hôtel pour le **dîner** et le logement.

JOUR 4

Petit déjeuner.
Autocar à disposition pour la visite et les transferts prévus dans la journée.
Le matin, **visite guidée de la Rome Antique.**
Entrée et droit de réservation au **Colisée et au Forum Romain inclus – sous réserve de disponibilité au moment de l'ouverture de réservations des sites.**
Déjeuner libre à Rome
L'après-midi, temps libre dans la ville.
Retour à l'hôtel en bus. **Dîner**. Nuit à l'hôtel.

JOUR 5

Petit déjeuner sous forme de box breakfast. Départ vers 6h45 de l'hôtel pour le transfert aéroport.
Envol avec Easyjet pour Lyon. Exemple d'horaire 9h35 arrivée 11h10..
Fin de nos services.

Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.
L'ordre des visites peut être inversé.

Budget

Tarif TTC	
Par personne en chambre de 2	1272 €

Notre tarif comprend :
- Le vol Easyjet aller retour Lyon Rome avec un bagage cabine 45x36x20.
- le transfert aéroport- hôtel aller retour
- L'hébergement en hôtel**** en périphérie de Rome en formule demi-pension

- la taxe de séjour,
- Déjeuners du J 2 et du J 3
- ½ l d'eau minérale aux repas
- les écouteurs pour les visites prévues au programme.
- le bus pour les excursions J 2, 3, 4, 5 selon indication au programme
- Les visites mentionnées avec guide,
- l'entrée et droit de réservation aux musées du Vatican, au Colisée et au Forum Romain (sous réserve de disponibilité à l'ouverture des réservations)
- l'accompagnement durant tout le séjour, prise en charge à l'aéroport de Rome,
- Les carnets de voyage et le dossier accompagnateur.

Notre tarif ne comprend pas :

- Les boissons non mentionnées,
- le bagage en soute
- les repas non mentionnés ci-dessus
- Les dépenses à caractère personnel,
- Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 3,5% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,
- Le supplément base 1 par chambre, selon disponibilité (135 €),

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.
Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Cas particulier frais fixe aérien: 100% cf nos conditions de vente.

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.
Cession du contrat cf conditions de vente
Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe. Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.
Pensez à vous munir de la carte européenne d'assurance maladie pour les voyages en Europe.
Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr
Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.
Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription. Fourniture des papiers d'identité à l'inscription.Crédit photo : Pixabay.

Savoie Vacances Tourisme (SAVATOU)
29 avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY
www.savatou.fr/
Téléphone : 04 79 96 30 73
DOSSIER SUIVI PAR : Sandrina ALEDO

Les incontournables du Portugal

Circuit de Porto à Lisbonne
8 jours / 7 nuits
Départ de Lyon le 04 , le 11 et 24 septembre 2024

Partez à la découverte notamment de Lisbonne et Porto, et de nombreuses autres visites originales.

A partir de 1399 € par personne en chambre double

Départ garanti à partir de 10 participants, maximum 50 personnes.
Au départ de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry.

Ressortissants français : carte d'identité ou passeport en cours de validité.
Autres ressortissants : consulter votre consulat ou autorité compétente.

Consignes sanitaires pourraient être demandées sans préavis

JOUR 1 : France >Porto

Rendez-vous des participants à l'aéroport, formalités d'enregistrement puis décollage à destination Porto.
Envol pour le Portugal.
Arrivée à Porto et transfert à votre hôtel 3* situé dans la région de Porto. (selon les horaires des vols). Nuit.

JOUR 2 : Porto

Petit déjeuner.
Route vers Porto, la capitale du Nord du Portugal dont le quartier historique est classé Patrimoine mondial de l'Humanité. Découverte extérieure de l'église St François (visite intérieure en option), puis découvertes extérieures de la Tour des Clérigos, le Palais de la Bourse, la gare São Bento avec ses splendides Azulejos.
Déjeuner au restaurant.
Temps libre ou en option croisière de 50 minutes sur le Douro pour découvrir les 6 ponts. Puis, retour à l'hôtel.
Dîner et Nuit.

JOUR 3 : Braga > Guimarães (environ 200km)

Petit déjeuner.
Route vers la "Rome du Portugal", Braga. Visite de la Cathédrale puis ascension en autocar jusqu'au Sanctuaire du Bom Jesus. Puis, route vers Guimarães, connu comme le "Berceau du Portugal". Visite à pied du centre historique, classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'Unesco.
Arrêt dans une petite taverne pour y savourer un verre de vinho verde.
Ascension au Mont da Penha qui offre une vue exceptionnelle sur la région Temps libre. Retour à l'hôtel.
Dîner et Nuit.

JOUR J4 : Vallée du Douro (environ 200km)

Petit déjeuner.
Découverte de la Vallée du Douro en passant par Amarante jusqu'à Régua.
Visite d'une cave à vin de porto avec dégustation.
Déjeuner dans une quinta produisant le fameux vin de Porto. Puis, route vers la région de la Serra da Estrela en passant par Lamego et son sanctuaire Nossa Senhora dos Remédios. Accueil par la Mairie de Sernancelhe et dégustations de produits régionaux et visite du magnifique Sanctuaire da Lapa qui fut avant Fatima, le plus grand lieu de pèlerinage de la Péninsule Ibérique.
Installation dans un Ancien Couvent ou dans une Quinta.
Le soir, dîner au cœur des Cloitres du Couvent.
Spectacle folklorique avec la Troupe du Village.
Nuit.

JOUR 5 : Parc Naturel de la Serra da Estrela (Déjeuner chez l'Habitant) > Coimbra (environ 280km)

Petit déjeuner.
Route vers la région de Montagne de la Serra da Estrela avec son parc naturel protégé qui culmine à 1998 m d'altitude. Arrêt à Celorico da Beira où nous dégusterons le fameux fromage de la Serra da

Estrela et des charcuteries régionales accompagné de vins locaux. Puis, visite du Village Historique fortifié de Linhares da Beira avec son château, ses petites ruelles étroites, sa population affable et accueillante. Vue exceptionnelle sur la Serra et la vallée.
Puis, déjeuner chez l'Habitant dans un Manoir de plus de 300 ans d'existence. Un repas simple et chaleureux.
Route vers Coimbra pour la visite de la Ville Universitaire.
Découverte de l'Université. Puis, promenade guidée au cœur de la vieille ville jusqu'aux abords du fleuve Mondego.
Dîner et nuit en hôtel 3* dans la région de Figueira da Foz.

JOUR 6 : Figueira da Foz > Fatima > Batalha > Nazaré > Obidos (environ 270km)

Petit déjeuner.
Route vers Fatima pour la découverte du Sanctuaire avec la visite de la Basilique. Continuation vers Batalha, en option, visite du Monastère, classé Patrimoine Mondial de l'Humanité. Route vers Nazaré.
Découverte du Sitio et son promontoire qui offre une vue exceptionnelle sur la ville basse.
Déjeuner au restaurant de sardines grillées.
Continuation vers Obidos : visite de la petite cité médiévale avec dégustation d'une ginginha (liqueur à base de griottes). Route vers Lisbonne.
Dîner et nuit en hôtel 3* dans les environs de Lisbonne.

JOUR 7 : Lisbonne

Petit déjeuner.
Route vers Sintra : visite de la cité des Palais Royaux. Puis, route vers Cascais et Estoril au cœur de la Riviera Lisboète. Continuation vers Lisbonne pour une visite exceptionnelle de la Capitale portugaise avec ses collines qui épousent harmonieusement les reflets du Tage. Visite guidée du quartier de Belém avec ses monuments exceptionnels, témoins de l'opulence du Portugal pendant la période des Grandes Découvertes : l'église du Monastère des Jeronimos que nous visiterons, la Tour de Belém et le Monument des Navigateurs.
Dégustation d'un pastel de Belém.
Déjeuner dans une taverne typique.
Puis, à bord de Tuk Tuk électriques nous vous invitons à découvrir l'âme de Lisbonne en parcourant les quartiers les plus pittoresques de la ville : l'Alfama, la Mouraria et Graça. Temps libre sur la Place do Rossio.
Dîner spectacle de Fado dans un restaurant.
Nuit à l'hôtel

JOUR 8 : Lisbonne > France

Petit déjeuner.
Selon les horaires d'avion, transfert à l'aéroport de Lisbonne et envol pour la France.

Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.
L'ordre des visites peut être inversé.

Budget

Tarif TTC	
Par personne, à partir de	1299.00€

Notre tarif comprend :

- Les vols Lyon / Porto - Lisbonne / Lyon
- Les vols France / Porto - Lisbonne / France,
- Les taxes aéroports et les frais de dossier : 145€,
- Le transport en autocar de grand tourisme climatisé,
- L'hébergement en chambre double pendant 7 nuits en hôtels 3* et 4* selon le programme dont 2 nuits à Lisbonne, 1 nuit dans un ancien couvent ou une quinta (selon la disponibilité),
- La pension complète du dîner du 1er jour au petit déjeuner du 8ème Jour (selon les horaires des vols),
- Les boissons sur la base ¼ vin et ¼ eau minérale
- Un déjeuner dans une Quinta productrice de vin de porto,
- Un déjeuner chez l'Habitant dans un Manoir,
- Un spectacle Folklorique dans les cloitres d'un Couvent,
- Un dîner spectacle de Fado dans un restaurant typique,
- Les services d'un guide accompagnateur parlant français pendant le circuit,
- Les droits d'entrées mentionnés au programme,
- La dégustation de produits régionaux et rencontre avec les responsables de la mairie,
- La dégustation de fromages et charcuteries de montagne,
- La dégustation d'une ginginha,
- La dégustation d'un pastel de Belém,
- Les audio-guides.

Notre tarif ne comprend pas :

-Les pourboires et les dépenses personnelles
-Le supplément chambre individuelle
-Les déjeuners des jours 1 et 8
- Les éventuelles taxes de séjour à payer directement sur place,
- Le pack option avec l'entrée à l'église de Saint François à Porto, la croisière des 6 Ponts à Porto et le monastère de Batalha : 60€ par personne.
- L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 3,5% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et particulières de vente et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat

Hébergement :

Vos hôtels (ou similaire) :
HÔTELS SÉLECTIONNÉS (ou similaires)
Région de Porto : Hôtel Fundador 3*
Sernancelhe : Hôtel Rural Convento Nossa Senhora do Carmo 4* ou Quinta Santo Estevão 4*
Région de Figueira da Foz : Hôtel Costa de Prata 3* ou Hôtel B&B Cantanhede Coimbra 3*
Région de Lisbonne : Hôtel Alvorada Cascais 3* ou Hôtel Holiday Inn Express Alfragide 3*

Carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe.
Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Pensez à vous munir de la carte européenne d'assurance maladie pour les voyages en Europe.

Les conditions sanitaires :Actualité à suivre sur le site www.diplomatie.gouv.fr

Covid-19

Suite à l'épidémie de COVID-19 et les restrictions sanitaires peuvent être mises en place par les pays pour éviter la circulation du virus, nos partenaires doivent suivre des consignes sanitaires qui peuvent impliquer la modification de certaines prestations sans préavis.

Nous faisons le maximum pour maintenir un ensemble de services permettant d'offrir aux clients un niveau de prestation globale conforme à l'origine tout en respectant ce protocole.

Nous fournir copie des papiers d'identité des participants.
Indiquer les régimes spéciaux.

Monnaie : Euros
Décalage horaire :1 heure de moins que la France
Langue : La langue officielle est le portugais
Le climat :
Hiver : assez ensoleillé avec des jours frais.
Printemps : températures agréables avec un fort taux d'ensoleillement.
Été : chaud, les températures moyennes sont supérieures à 30 degrés
Automne : Doux et pluvieux.

Crédit photo: Voyamar

Savoie Vacances Tourisme (SAVATOU)
29 avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY
www.savatou.fr/
Téléphone : 04 79 96 30 73
DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINA ALEDO
Référence dossier : SA-24-04-0007

Big Apple - New York 2024

Votre séjour
6 JOURS/4NUITS
AUTOMNE 2024

New York est magique ! Le temps d'un long week-end, entre visites organisées et temps libres, émerveillez-vous devant les enseignes lumineuses de Times Square, la vue sur la skyline depuis Liberty Island, la chorale gospel de Harlem... en bref, New York comme vous l'avez toujours rêvé !

Crédit photo : Voyamar

Départ le 13 septembre 2024 : A partir de 2295 € par personne
Par adulte logé en chambre double

Départ garanti à partir de 3 participants
Au départ de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry.
Tarif confirmé au moment de la réservation

Ressortissants français : passeport biométrique en cours de validité
ESTA – à faire par vos propres moyens
Autres ressortissants : consulter votre consulat ou autorité compétente.
Consignes sanitaires pourraient être demandées sans préavis

JOUR 1 : FRANCE – NEW YORK

Rendez-vous à l'aéroport de Lyon - Envol à destination de New York.
A votre arrivée, vous êtes transférés en navette collective vers votre hôtel, situé à Manhattan. Selon votre horaire d'arrivée, vous pourrez être assistés par votre guide pour faire votre enregistrement. Ce dernier vous remettra votre passe de métro (MetroCard) valide pendant toute la durée de votre séjour et vous donnant accès à tous les métros et autobus de la ville en illimité. Installation pour 4 nuits.
Dîner libre.Nuit à l'hôtel

JOUR 2 : NEW YORK : MANHATTAN & BROOKLYN

Après votre petit-déjeuner, départ en autobus pour la visite guidée de la ville.
Découvrez **Times Square** et ses immenses panneaux publicitaires, le Madison Square Garden, le Flatiron building en forme de fer à repasser et l'emblématique Empire State Building. Poursuivez votre tour du côté de **Greenwich Village** et ses maisons en briques rouges puis le quartier branché de SoHo. La visite se termine au sud de l'île avec un arrêt à **Wall Street et au Mémorial** du 11/09.
Déjeuner de spécialités chinoises à Chinatown.
Situé dans le quartier de South Street Seaport, visitez le musée du même nom consacré à l'histoire maritime de la ville. En fonction de la météo, vous partez à pied en direction de **Brooklyn** et vous traversez le célèbre pont du même nom qui offre un panorama époustouflant sur la skyline. Comme tous les samedis, le **marché aux puces de Brooklyn** attire locaux et touristes, à la recherche de pièces uniques et pas chers. Prenez le temps d'y flâner pour trouver des souvenirs originaux.
Retour à l'hôtel en métro.
Dîner libre. Nuit à l'hôtel

JOUR 3: HARLEM, ROOSEVELT ISLAND & TOP OF THE ROCK

Petit-déjeuner.
Partez à la découverte de **Harlem**, berceau de la culture afro-américaine (véhicule en fonction de la taille du groupe). Street art, jazz, gospel et soul food, ce quartier possède un patrimoine historique et culturel riche et fascinant. Lors de la visite, admirez notamment la **magnifique cathédrale Saint John the Divine et l'illustre Appolo Theater**. Vous assistez ensuite à une **messe gospel**. Vivez un moment intense et privilégié, avec les fidèles, au son des chants du chœur. L'expérience se poursuit lors **du brunch « soul food »** durant lequel vous pourrez déguster des plats savoureux comme le « cornbread » (pain de maïs) ou le « fried chicken » (poulet frit).
A pied, partez ensuite vous dégourdir les jambes **à Central Park**, poumon vert de Manhattan. Puis rejoignez en métro Roosevelt Island, de l'autre côté de East River, un quartier agréable et résidentiel. A l'extrémité de l'île, baladez-vous dans le **Four Freedoms Park** qui rend hommage au président Roosevelt. Retour à Manhattan en empruntant le tramway aérien qui vous permet de voir New York sous un autre angle. La journée se termine par l'incroyable vue à 360° depuis les hauteurs du **Rockefeller Center**, à l'observatoire Top of the Rock. Retour à l'hôtel à pied ou en transports en commun.
Dîner libre. Nuit à l'hôtel

JOUR 4 : NEW YORK : STATUE DE LA LIBERTÉ, CHELSEA

Petit-déjeuner.
C'est en métro que vous rejoignez **Battery Park** pour prendre le ferry vers la **Statue de la Liberté**, l'un des monuments les plus emblématiques des États-Unis. Poursuivez votre visite par **Ellis Island**, porte d'entrée du rêve américain pour des millions de migrants. Le musée, unique et ludique, retrace avec justesse et émotion, l'histoire de l'immigration américaine. Continuation dans

le quartier de Financial District, au **National Museum of the American Indian**, qui rend hommage aux indiens d'Amérique.
Empruntez les transports en commun jusqu'au Union Square Greenmarket, un marché fermier qui compte plus de 140 producteurs en pleine saison. L'endroit idéal pour découvrir les spécialités locales.
Déjeuner libre. Promenade incontournable sur **la High Line**, ce parc linéaire urbain suspendu offre de jolis points de vue sur Meatpacking District, dans un décor bucolique. Retour à l'hôtel à pied ou en métro.
Dîner de steak dans un pub. Nuit à l'hôtel

JOUR 5 : NEW YORK - FRANCE

Petit-déjeuner.
Selon votre horaire de vol, votre journée est libre. Profitez-en pour faire vos derniers achats souvenirs. Déjeuner libre.
Puis transfert depuis l'hôtel en navette collective vers l'aéroport pour votre vol retour

JOUR 6 : FRANCE

Arrivée en France – fin de prestation

HÔTELS SÉLECTIONNÉS (ou similaires) : New York : Sheraton Times Square 4*, Manhattan
BON À SAVOIR : L'ordre des activités est susceptible d'être modifié sur place.
Le déroulement des activités extérieures est sujet aux conditions météorologiques

Au Sheraton Times Square, les chambres triples et quadruples comptent 2 lits de 135 cm.
Le jour 1, en fonction de votre horaire d'arrivée, il est possible que le guide ne soit plus de permanence à l'hôtel. Si tel est le cas, votre passe de métro (MetroCard) vous sera remise le lendemain matin.

Budget

Notre tarif comprend :

- Circuit garanti de 3 à 49 participants
- Les vols France / New York A/R sur compagnie régulière,
- Les taxes aéroport et redevance,
- Les transferts en navette collective les jours 1 et 5,
- Le transport en autobus tel qu'indiqué au programme,
- La MetroCard,
- Les services d'un guide-accompagnateur lors des visites et repas inclus,
- L'hébergement pour 4 nuits en chambre double dans l'hôtel suggéré ou similaire (normes locales),
- Le port des bagages,
- Le déjeuner à China Town, un brunch et un diner steak
- Les boissons suivantes : carafe d'eau et thé ou café durant les 3 repas,
- Les visites et excursions mentionnées au programme,
- Les taxes et les frais de service.

Notre tarif ne comprend pas :

- L'accueil et l'assistance à l'aéroport,
- Les repas libres et les boissons (sauf café pendant les repas inclus),
- Les activités et visites optionnelles,
- La consigne des bagages le dernier jour au-delà de l'heure du check-out qui est à midi (compter 4$ par bagage),

- Les pourboires aux guide et chauffeur (5€ chacun, par personne et par jour).
- Les Frais pour l'obtention ESTA
- Les dépenses à caractère personnel,
- L'accompagnement,
- Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 3,5% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,
- Le supplément base 1 par chambre, selon disponibilité (nous consulter),

Modalités de paiement
30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.
Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Cas particulier frais fixe aérien: 100% cf nos conditions de vente.

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.
Cession du contrat cf conditions de vente
Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

Modalités d'entrée :
- ***Formulaire en ligne ESTA obligatoire*** pour toute arrivée par voie terrestre, aérienne ou maritime et pour tous séjours inférieurs à 90 jours et taxe à payer en ligne (21 USD à ce jour). Une application mobile nommée "ESTA Mobile" existe en plus du site internet (https://esta.cbp.dhs.gov/).

- Formulaire en ligne AVE en cas de vol via le Canada.
Tous les voyageurs devront être en possession des documents obligatoires et nécessaires à l'entrée dans le pays ou au passage dans le ou les pays d'escale éventuelle : passeport biométrique ou électronique en cours de validité et valable 6 mois après la date de retour, autorisation parentale et livret de famille pour les enfants mineurs, etc…pour les ressortissants français.
Merci de nous faire parvenir la copie des passeports 45 jours avant le départ.

Nom de jeune fille :
Les autorités américaines demandent aux ressortissants français d'utiliser leur nom tel qu'il figure sur leur passeport français. Si vous scannez un passeport sur le site internet officiel de l'ESTA, c'est le nom de jeune fille qui sera priorisé sur le document final. Dans ce cas, nous vous recommandons fortement de faire votre demande de billets d'avion et d'ESTA sous le nom de jeune fille également pour que tous les documents coïncident.
Les 2 noms séparés par un espace fonctionnent aussi très bien.
Il est en revanche déconseillé d'utiliser le nom marital seul sur le billet d'avion avec un ESTA au nom de jeune fille.

Si vous vous êtes rendus à Cuba depuis le 12 janvier 2021, les autorités américaines ne vous permettent plus de faire une demande d'ESTA pour aller aux USA. Vous devez désormais faire impérativement une demande de visa auprès du Consulat des Etats-Unis en France :
https://ais.usvisa-info.com/fr-fr/niv
Nous vous invitons à vous tenir informé des dernières réglementations en vigueur en consultant le site suivant :
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination

Les voyageurs qui se sont rendus à Cuba depuis le 12 janvier 2021 ou qui désirent y voyager avant un séjour aux Etats-Unis ne peuvent pas bénéficier du régime de l'ESTA et doivent obligatoirement faire une demande de visa auprès d'un consulat américain avant d'entreprendre un voyage aux Etats-Unis, et ce, même s'ils bénéficient d'un ESTA précédemment approuvé, sous peine de voir celui-ci annulé par les agents de la police aux frontières (Customs and Border Protection) lors de l'entrée sur le sol américain, ou de faire l'objet une décision de refus d'embarquement.
Pour plus d'informations, consulter la FAQ sur le site de l'agence fédérale Customs and Border Protection :
https://esta.cbp.dhs.gov/faq?lang=en
Ces informations sont données à titre indicatif, sont susceptibles de modification sans préavis et ne concernent que les ressortissants français. Les ressortissants d'autres nationalités sont invités à se renseigner auprès des autorités consulaires.

Pourquoi inscrire son voyage sur le site officiel du gouvernement français « Ariane » ?
Au cours de votre voyage, et si la situation du pays le justifie :
Vous recevrez par e-mail ou SMS des informations et des consignes de sécurité.
La personne de contact désignée sur votre compte pourra également être prévenue le cas échéant.

Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.

Règles sanitaires :
Vaccinations à jour.
Aucune vaccination obligatoire (Demandez conseil à votre médecin ou à un centre de vaccinations internationales).
Covid : Consultez les sites internet relatifs à la COVID-19.
https://reopen.europa.eu/fr
https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Décalage horaire
Le décalage horaire est de 6 heures entre la France et la côte Est des Etats-Unis, de 9 heures avec la côte Ouest.
Lorsqu'il est midi à Paris, il est 6 heures du matin à New York et 3 heures du matin à Los Angeles.
Les Etats-Unis continentaux sont répartis sur quatre fuseaux horaires : Eastern, Central, Mountain et Pacific Time.
Il y a 3 heures de différence entre la côte Atlantique et la côte Pacifique.

Langue
L'anglais est la langue officielle

Monnaie
Le taux de change pour les Etats-Unis est : 1 euro = 1.08 dollar US (à date du 27/03/2023).

Le climat
Le climat varie en fonction des états. Au Nord-Est climat continental humide, au Sud-Est climat chaud et humide, sur la côte Ouest climat méditerranéen et au Sud-Ouest climat désertique.

Infos pratiques
Pour des raisons de contraintes sanitaires liées au COVID-19, le service de petit-déjeuner n'est plus possible dans certains hôtels de votre circuit. De ce fait, il est remplacé par une " breakfast box " (boîte à petit-déjeuner) à consommer dans votre chambre ou dans une salle dédiée.
Les autocars américains ne peuvent en aucun cas rivaliser avec le confort de leurs semblables européens et ne possèdent qu'une seule porte à l'avant.
Pendant votre circuit, vous logerez dans des hôtels de première catégorie. La catégorie des hôtels est exprimée en norme locale. Aux Etats-Unis et au Canada, les chambres triple et quadruple sont en général équipées de 2 lits.
Le courant électrique est en 110/115 volts et 60 périodes. Les prises de courant américaines ont des fiches plates, il est nécessaire de se munir d'un adaptateur.

Transports
Compagnies aériennes. Air France, Air Tahiti Nui, Lufthansa, British Airways, Américan Airlines ou autres ....

SAVATOU
29 avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY
www.savatou.fr/
Téléphone : 04 79 96 30 73
DOSSIER SUIVI PAR : KARINE FOURNIER
Référence dossier : KF-24-10-0060

Votre journée en Suisse
le samedi 28 septembre 2024
Chaplin's World et maison Caillé

Programme

Départ de Grenoble, ramasse Chambéry, direction la Suisse. **Visite libre de Chaplin's World à Vevey sur Corsier.**

Chaplin's World se compose de trois espaces de visite :

LE MANOIR : DANS L'INTIMITÉ DE CHARLIE CHAPLIN
Mis en scène sur 500m^2, le Manoir est entièrement consacré à Charlie Chaplin et à sa vie quotidienne en Suisse. Le parcours permet de découvrir sa vie de famille, et de mieux comprendre les motifs qui l'ont mené dans le canton de Vaud, comment il y a été accueilli, comment il y a vécu les vingt-cinq dernières années de sa vie. Quelques pièces du Manoir ont été reconstituées avec le mobilier et ses objets personnels.

LE STUDIO : BIENVENUE À HOLLYWOOD !
Le Studio, un bâtiment de 1350m^2, présente tout l'univers cinématographique de l'artiste, acteur et réalisateur. Le parcours débute par un montage d'images retraçant la vie et l'œuvre de Chaplin sur fond d'histoire du 20ème

siècle et se poursuit dans une rue, sortie tout droit d'un décor d'Easy Street, une des ambiances les plus emblématiques de ses films.

LE PARC
Un parc de 4 hectares entoure le Manoir et le Studio et offre aux visiteurs une vue plongeante sur le lac Léman et les Alpes. Il rappelle la relation particulière qu'entretenait Chaplin avec la nature et notamment les paysages de montagnes, de lac et de vignobles qui entourent son domaine

Déjeuner libre ou pique-nique tiré des sacs.

L'après-midi, visite de la maison Caillé à Broc. **Visite avec audioguide**, **dégustation**
La Maison Cailler vous invite à vivre une expérience inoubliable dans le monde du chocolat. Le circuit interactif d'environ une heure vous plonge dans l'histoire du chocolat, des aztèques aux dernières innovations. Découvrez comment ils utilisent des fèves de cacao et des ingrédients sélectionnés avec la plus grande attention pour confectionner d'exquises créations chocolatées. Enfin, émoustillez vos papilles avec une incroyable variété de saveurs lors d'une inoubliable dégustation de chocolat.
Vers 16h30, départ et retour dans votre région.

Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.
L'ordre des visites peut être inversé.

Budget 35 personnes minimum

Tarif TTC	
Par adulte	96 €
Par enfant – de 15 ans	84 €

Notre tarif comprend :

- Le transport en autocar,
- La visite libre de Chaplin's World,
- La visite audio guidée de la maison Caillé
- L'accompagnement

Notre tarif ne comprend pas :

- Les repas, les boissons,
- Les dépenses à caractère personnel,
- Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 3,5% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,

Modalités de paiement
30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.
Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%

Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Cas particulier frais fixe aérien: 100% cf nos conditions de vente.

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.
Cession du contrat cf conditions de vente
Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe, nous consulter pour les longs courriers. Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.
Pensez à vous munir de la carte européenne d'assurance maladie pour les voyages en Europe.
Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr

Crédit photo : Chaplin's World™ © Bubbles Incorporated

Savoie Vacances Tourisme (SAVATOU)
29 avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY
www.savatou.fr/
Téléphone : 04 79 96 30 73
DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINA ALEDO
Référence dossier : SA-24-08-0039

Visite du CERN à Genève

Votre journée
Le samedi 19 octobre 2024

Le CERN, le Centre Européen pour la Recherche Nucléaire, est l'un des plus grands et des plus prestigieux laboratoires scientifiques du monde.

Départ de Grenoble : 46€
Départ de Chambéry : 44€

Départ garanti à partir de 35 personnes.
Recommandé pour les enfants à partir de 12 ans

Programme

Départ de Grenoble en autocar tôt le matin, ramassage à Chambéry.

Arrivée au CERN en Suisse aux alentours de 8h30.
Formalité d'entrée

Visite libre de l'espace des expositions interactives du Portail de la science
Le nouveau projet phare du CERN pour l'éducation et la communication scientifiques grand public ouvre ses portes le 8 octobre 2023
Le Portail de la science du CERN sera un centre emblématique pour l'éducation et la communication grand public. Grâce à des expositions et des activités éducatives axées sur la pratique, le Portail de la science permettra à des publics de tous âges et de tous horizons de s'intéresser aux découvertes, aux recherches scientifiques et aux technologies du CERN. Il est un pôle de référence pour encourager les jeunes à faire carrière dans le domaine des sciences et de la technologie.

Accélérez des particules, découvrez comment les expériences géantes du CERN révèlent les mystères de la matière, jouez au football avec des protons et explorez les nombreux défis liés à la conception, à la construction et à l'exploitation du plus grand accélérateur de particules du monde.

Voyagez à travers les 13,8 milliards d'années de l'Univers et suivez le parcours des particules à travers le temps. Aventurez-vous dans notre tout nouveau « Monde Quantique » pour découvrir la façon étrange et merveilleuse dont l'Univers fonctionne à l'échelle la plus petite.

Les expositions contiennent également des jeux interactifs conçus pour les enfants à partir de 12 ans, des audiodescriptions et des contenus tactiles, des informations et des vidéos sous-titrées en 5 langues (français, anglais, allemand, italien et espagnol).

Déjeuner libre

Visite guidée du CERN, par un bénévole.
Il a pour vocation la physique fondamentale, la découverte des constituants et des lois de l'Univers.
Il utilise des instruments scientifiques très complexes pour sonder les constituants ultimes de la matière : les particules fondamentales. En étudiant ce qui se passe lorsque ces particules entrent en collision, les physiciens appréhendent les lois de la Nature.

A l'issue de cette visite, retour dans votre ville.
* Horaires à titre indicatif sous réserve de modification.

Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.
L'ordre des visites peut être inversé.

Budget

Notre tarif comprend :

- Le transport en autocar tourisme,
- La visite guidée du CERN GRATUITE

Notre tarif ne comprend pas :

- Les boissons et repas,
- Les dépenses à caractère personnel,
- Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 3,5% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,

Modalités de paiement
30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.
Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.
Cession du contrat cf conditions de vente
Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe, nous consulter pour les longs courriers.

Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Les pièces d'identité sont à fournir à l'inscription.

Pensez à vous munir de la carte européenne d'assurance maladie pour les voyages en Europe.
Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr
Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.
Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.

Les personnes se trouvant dans les cas suivants doivent nous contacter avant leur visite : personnes équipées d'un appareil ou implant médical sensible au champ magnétique (pacemaker, défibrillateur, pompe à insuline, appareil auditif, implant métallique…) - quand l'aimant est allumé elles ne sont pas admises en souterrain ; femmes enceintes. Les personnes souffrant de claustrophobie ou d'épilepsie ne sont pas autorisées dans les zones souterraines. Les enfants de moins de 8 ans ne sont pas autorisés à participer à la visite. Les enfants de 8 à 10 ans et les personnes ayant des difficultés dans les escaliers doivent nous contacter en avance pour des raisons de sécurité.

Pour la sécurité des visiteurs et des travailleurs sur le site, CMS se réserve le droit d'annuler une visite à tout moment. Les visites souterraines au CERN ne peuvent pas être garanties. La visite est effectuée par un technicien du CERN et non par un guide de profession.

Crédit photo : Genève Tourisme.

Conditions générales de vente – voyage, séjour ou sortie en groupe SAVATOU

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées les « CGV ») ont vocation à régir les ventes conclues entre l'association Savoie Vacances Tourisme, association déclarée en Préfecture de Savoie sous le n° 3151, ayant pour n° SIRET : 34019130300031, située 29 avenue Jean Jaurès 73000, Chambéry (ci-après désignée « SAVATOU ») et les personnes physiques majeures qui n'agissent pas à des fins professionnelles, les comités d'entreprise et les associations (ci-après désignés le/les « Client(s) »). Les CGV s'appliqueront à toute commande passée auprès de SAVATOU pour un voyage, un séjour ou une sortie à la journée effectué(e) en groupe (ci-après désignée la/les « Commande(s) »).

1. OBLIGATION D'ADHESION PREALABLE

Préalablement à la Commande, l'Adhérent doit avoir rempli et adressé une demande d'adhésion à SAVATOU. Le montant de l'adhésion doit être réglé intégralement avant le départ. L'adhésion est annuelle et indépendante de toute Commande, son règlement ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque cause que ce soit.

L'Adhérent doit obligatoirement renseigner sa véritable identité.

Cette identité renseignée par l'Adhérent sera celle utilisée par SAVATOU pour les différentes réservations nécessaires à la réalisation du voyage, du séjour ou de la sortie. S'il s'avère que l'identité renseignée est fausse, erronée ou, plus généralement, qu'elle ne correspond pas aux documents d'identité de l'Adhérent, SAVATOU ne pourra pas en être tenue responsable.

Le CSE, comité d'entreprise, l'amicale ou l'association, lors de son inscription, doit renseigner tous les éléments d'identification demandés par SAVATOU.

Par ailleurs, SAVATOU procédera aux différentes réservations grâce aux renseignements fournis par le CSE, comité d'entreprise, l'amicale ou l'association. En cas de renseignements erronés, faux ou manquants la responsabilité de SAVATOU ne pourra pas être engagée si les réservations ont été effectuées conformément aux renseignements communiqués.

Si cela conduit à l'annulation de tout ou partie du voyage, du séjour ou de la sortie, les frais prévus à l'article 10.2 seront perçus par SAVATOU.

2. ACCEPTATION DES CGV

L'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance et accepté les CGV avant la passation de la Commande. Il reconnaît que les CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute Commande passée par l'Adhérent.

3. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions légales en vigueur, et, notamment, de l'article L. 221-2 du Code de la Consommation, l'Adhérent est conscient qu'il ne bénéficie d'aucun droit de rétractation pour les Commandes passées auprès de SAVATOU.

4. INFORMATION PREALABLE

Avant de passer Commande, SAVATOU remet à l'Adhérent dans un premier temps une brochure descriptive ou un programme détaillé de l'offre incluant les CGV, avant de lui remettre un contrat de réservation. L'Adhérent déclare avoir pris connaissance de ces éléments, y compris des CGV avant d'avoir passé la Commande.

La durée des voyages à forfait ou séjour indiquée sur le programme court à compter de la date de la convocation au lieu du départ à la date de retour. Par conséquent, il est expressément rappelé que le jour du trajet consacré au départ et le jour du trajet consacré au retour sont inclus dans la durée du voyage mentionnée dans l'offre, la première et/ou la dernière nuit peuvent donc être écourtée(s) par les transports, ce qui ne pourra donner lieu à aucune indemnisation.

SAVATOU se réserve cependant la possibilité de modifier à tout moment les éléments de la brochure descriptive ou du programme détaillé de l'offre et du contrat de réservation. Dans ce cas, ces éléments sont mis à jour par SAVATOU. De telles modifications n'étant pas applicables aux commandes déjà passées, exception faite des modifications résultant de l'application des articles L. 211-12, L. 211-13 et R. 211-8 du Code du tourisme, tel que prévu aux articles 10.1 et 12 ci-après, ou en cas de force majeure rendant impossible l'exécution de la prestation, tel qu'indiqué à l'article 10 (« MODIFICATIONS ET ANNULATION »)

Les propositions contenues dans les brochures descriptives ou programmes remis par SAVATOU sont faites dans la limite des places disponibles mises en vente.

5. PASSATION DE COMMANDE

Afin que la Commande soit enregistrée par SAVATOU, l'Adhérent doit retourner le contrat de réservation dûment rempli et signé par ses soins, dans un délai de 8 (huit) jours suivant l'envoi du contrat de réservation par SAVATOU accompagné du règlement d'un acompte, correspondant, au minimum, à 30% du montant total de la Commande, ou 100 % si départ à moins de 30 jours, selon les modalités exposées à l'article 7 « PAIEMENT »

La Commande sera considérée comme étant définitive qu'à la date du règlement complet de l'acompte.

Pour toute demande d'inscription d'un mineur au sein d'un groupe, la démarche devra être faite par une personne titulaire de l'autorité parentale ou légale et qui sera capable d'en justifier.

6. COMMANDE SUR-MESURE POUR UN GROUPE DE PERSONNES

Un groupe de personnes, constitué d'au minimum 20 personnes, souhaitant souscrire ensemble à une Commande pour un séjour ou un voyage à réaliser à la même date et pour un voyage identique (ci-après dénommé le « Contrat Groupe ») peut bénéficier des tarifs d'inscription groupe de SAVATOU.

Un devis personnalisé est adressé à l'Adhérent selon les demandes formulées par lui. A réception du devis, l'Adhérent pourra solliciter des renseignements complémentaires ou des modifications auprès de SAVATOU, ou faire part de son acceptation. A défaut de disposition contraire dans le devis, celui-ci ne sera valable, s'agissant notamment des conditions tarifaires, que durant une période de 15 jours suivant la réception du devis par l'Adhérent.

Le Contrat Groupe sera considéré comme définitivement conclu qu'après remise par l'Adhérent à SAVATOU du contrat signé accompagné du règlement d'un acompte, correspondant, au minimum à 30% du montant total de la Commande, selon les modalités exposées à l'article 7 « PAIEMENT » ci- après.

Tout dépassement du nombre contracté doit être expressément soumis par écrit à l'accord préalable de SAVATOU.

Les membres du groupe inscrits sont soumis aux conditions contractuelles du Contrat Groupe y compris en cas d'annulation ultérieure. Le Contrat Groupe est établi pour une capacité donnée de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil, SAVATOU et/ou le prestataire peuvent refuser les personnes

Paraphe adhérent

supplémentaires, le Contrat Groupe étant alors réputé rompu du fait de l'Adhérent. Dans ce cas, le prix de la Commande ne fera l'objet d'aucun remboursement à l'Adhérent.

L'Adhérent à l'origine de la souscription d'un Contrat Groupe devra fournir à SAVATOU, par écrit et de façon lisible, la liste des participants, 30 jours avant le départ, en mentionnant les noms, prénoms, dates de naissance, sexes de chaque participant. Ceux-ci seront regroupés de façon à satisfaire aux contingentements imposés par l'hébergement et le transport. SAVATOU dégage sa responsabilité en cas de fourniture trop tardive de ces informations compte tenu des contraintes imposées par les prestataires.

Si le nombre de personnes portées sur la liste est inférieur au nombre prévu dans le Contrat Groupe, l'Adhérent devra obligatoirement mentionner par écrit si les places restantes sont annulées ou conservées par lui. Les conditions tarifaires pourront en cas de réduction d'effectif être revues à la hausse, l'Adhérent en sera informé systématiquement avant le départ.

7. PAIEMENT

7.1 Pour les voyages à forfait, séjour, sortie à la journée et prestations sèches hors billet d'avion, de bateau et d'autobus

Le paiement de l'acompte peut être effectué directement dans l'une des agences de SAVATOU ou à distance par virement ou par chèque à l'ordre de SAVATOU. La Commande ne devient effective qu'à la réception du paiement de l'acompte par SAVATOU ou à l'encaissement des sommes pour les paiements par chèque.

Sauf disposition contraire prévue dans le contrat de réservation ou accord dérogatoire préalable des parties, le solde du voyage, correspondant à 70% du montant total de la Commande devra être réglé, selon les mêmes modalités que celles visées au paragraphe ci-dessus, au plus tard 30 (trente) jours avant le départ. A défaut de réception du solde dans le délai précité, SAVATOU considérera que l'Adhérent a annulé son voyage et sera redevable des frais d'annulation prévus à l'article 10.2 ci-après.

Pour les inscriptions intervenant moins de 30 (trente) jours avant le départ, le règlement intégral des prestations sera exigé au moment de la Commande.

7.2 Pour les billets d'avion, de bateau et d'autobus vendus seuls

Les ventes de titres de transport sur ligne régulière seuls ne sont pas soumises aux règles du Code du tourisme relatives aux contrats de vente de voyages et séjours prévues aux articles L. 211-7 et suivants. Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau et/ou d'autobus, doit être réglé intégralement au jour de la Commande, et ce quelle que soit la date de départ. La Commande ne pourra être considérée définitive à défaut de règlement intégral.

8. SORTIE A LA JOURNEE

Les sorties à la journée ne sont pas soumises aux règles du Code du tourisme relatives aux forfaits touristiques tels que définis à l'article L. 211-2 de ce code. Ces forfaits à la journée incluent le transport aller-retour et les activités.

En cas de force majeure et notamment si les conditions météorologiques sont susceptibles de mettre en danger la sécurité des Clients, SAVATOU pourra annuler la journée ou la sortie ou la réaliser en un autre lieu ou à une autre date ;

En cas d'annulation de la journée ou de la sortie pour les raisons ci-avant évoquées, SAVATOU en informera l'Adhérent dans les meilleurs délais, émettra un avoir du montant payé par l'Adhérent ou remboursera l'Adhérent à la demande de ce dernier, et ne sera redevable d'aucune indemnité. SAVATOU décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, chaque Client étant responsable de son matériel durant la journée. **En cas d'interruption de la sortie à l'initiative de l'Adhérent, aucun remboursement ne sera effectué par SAVATOU**

9. ASSURANCES

Au moment de la souscription à une Commande, SAVATOU offre la possibilité à l'Adhérent de souscrire une assurance annulation, interruption de séjour et rapatriement, dont le prix est fixé à 3.5% du montant total de la Commande. L'ensemble des garanties est détaillé dans la notice d'information "Assurances" accompagnant la brochure descriptive ou le devis et est consultable à tout moment sur le Site à l'adresse suivante www.savatou.fr ou dans les agences SAVATOU préalablement à la Commande. Il appartient à l'Adhérent de vérifier, préalablement à la souscription de l'assurance, les risques pour lesquels il est déjà couvert. Aucune modification ne sera possible une fois que l'Adhérent aura souscrit à l'assurance proposée par SAVATOU.

10. MODIFICATIONS ET ANNULATION / RESOLUTION

10.1 A l'initiative de SAVATOU

SAVATOU se réserve, conformément aux dispositions de l'article L. 211-13 du Code du tourisme, le droit d'effectuer des modifications mineures de la Commande avant le début d'exécution, à l'exclusion du prix modifiable dans les conditions prévues à l'article 12 « PRIX DES PRESTATIONS » ci-après. SAVATOU avertira le plus rapidement possible l'Adhérent de l'impossibilité d'exécution de la ou des prestations, par écrit. En cas de modification d'un des éléments essentiels de la Commande, dont le respect est devenu impossible par suite d'événements extérieurs indépendants de la volonté de SAVATOU, l'Adhérent aura en outre la possibilité soit de résoudre la Commande sans frais, soit d'accepter la ou les modifications proposées. La prestation de substitution proposée à l'Adhérent sera présumée acceptée à défaut de réponse dans les 7 (sept) jours suivant sa notification par SAVATOU. Par exception à ce qui précède, en cas de modification d'éléments non essentiels mais entrainant une augmentation du prix de la Commande supérieure à 8% du prix initial, l'Adhérent dispose d'un délai de 7 (sept) jours pour faire part de son acceptation, à défaut la modification sera réputée refusée par l'Adhérent. En cas de refus de l'Adhérent de modification d'un des éléments essentiels de la Commande ou de modification entraînant une augmentation du prix supérieure à 8 % du prix initial, SAVATOU lui remboursera le montant d'ores et déjà versé.

SAVATOU peut être amenée à annuler un voyage à forfait ou un séjour avant le départ. Dans un tel cas, SAVATOU en informera l'Adhérent dans les meilleurs délais et le remboursera intégralement au plus tard dans les quatorze jours suivant la résolution de la Commande.

L'Adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnité ou pénalité en cas d'annulation à l'initiative de SAVATOU dans les cas suivants :

- Lorsque le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou le séjour est inférieur au nombre minimal indiqué dans le programme ou le Contrat Groupe et que SAVATOU notifie la résolution du contrat au voyageur dans les meilleurs délais, sans pouvoir dépasser :

  ○ 20 jours avant le début du voyage à forfait ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours

  ○ sept jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours ;

  ○ quarante-huit heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours ;

- Si cette annulation est imposée par un cas de force majeure ou le fait d'un tiers ou à raison d'un risque pour la sécurité de l'Adhérent, et plus généralement lorsqu'elle est rendue nécessaire par des circonstances exceptionnelles et inévitables indépendantes de la volonté de SAVATOU.

10.2 A l'initiative de l'Adhérent

L'existence de nombreux intermédiaires (hôteliers, transporteurs, etc…) et de délais de règlement imposés par ceux-ci à SAVATOU justifie la perception de frais d'annulation d'autant plus importants que la date de départ est proche.

Paraphe adhérent

Si l'Adhérent se trouve dans l'obligation d'annuler, totalement ou partiellement, avant le départ, un voyage à forfait ou un séjour, il devra en informer SAVATOU par écrit, par tout moyen permettant de s'assurer de la réception de l'annulation, dans les plus brefs délais suivant la survenance de l'événement, sous réserve de dispositions contraires prévues dans la brochure descriptive, le devis ou le Contrat Groupe. La date de réception de la demande d'annulation sera retenue comme date d'annulation.

Les frais d'annulation imputables à l'Adhérent sont les suivants :

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

En outre, pour chaque annulation, SAVATOU facturera à l'Adhérent 20€ de frais lorsqu'il s'agit d'un voyage à forfait ou d'un séjour et 10 € pour une sortie journée.

L'interruption en cours de voyage et/ou la non consommation d'une ou plusieurs prestation(s) par l'Adhérent, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf si le voyageur a souscrit l'assurance annulation rapatriement proposée par Savatou et que les conditions sont couvertes.

Aucun remboursement ne peut intervenir si l'Adhérent ne se présente pas aux heures et aux lieux mentionnés dans sa convocation, son programme ou sa Commande, ou s'il ne peut pas présenter les documents exigés pour son voyage (pièces d'identité, billets d'avion, vaccinations…), ou si les informations renseignées lors de son inscription ne correspondent pas à ses documents d'identité.

Dans certains cas particuliers, indépendamment de la date d'annulation ou de modification de contrat, les frais suivants s'ajoutent au barème ci-dessus :

- Les frais fixes aériens, bateau : 100% des frais sont non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol.

- Les frais fixes terrestres : les frais engagés pour des réservations fermes comme pour certains visas, spectacles, billetterie… vous seront facturés en cas d'annulation.

- Les frais d'assurance et d'adhésion : que vous ayez souscrit une assurance multirisques ou une assurance annulation, le montant de l'assurance et les frais d'inscription sont dus et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Dans le cas de Commande de prestations sèches de transport par avion, bateau ou autobus, non combinées avec d'autre service de voyage au sens de l'article L. 211-2 du Code du tourisme, l'annulation par le Client ne donnera lieu à aucun remboursement.

11. CESSION DU CONTRAT

Selon l'article R211.7 du Code du Tourisme, l'Adhérent peut céder, au plus tard 7 jours avant le départ, le contrat à une personne qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage (par exemple, conditions particulières nécessaires pour correspondre aux modes d'hébergement et de pension, à la formule de voyage, au nombre de passagers, aux enfants se situant dans la même tranche d'âge) et si les autorités internationales éventuellement concernées acceptent le changement.

L'Adhérent cédant devra avertir SAVATOU, par tout moyen qui permette d'en accuser réception, au plus tard sept (7) jours avant la date du départ. Si le voyage est une croisière, ce délai de prévenance est de quinze (15) jours.

La cession d'un contrat pour une activité journée ou séjour organisée par SAVATOU occasionnera des frais de 10€ facturés par SAVATOU à l'Adhérent cédant.

L'Adhérent cédant restera en outre responsable solidairement avec l'Adhérent cessionnaire de tous les coûts engendrés par cette cession. La cession d'un titre de transport et certaines prestations touristiques n'est pas possible sans l'accord du prestataire. Ainsi, concernant notamment les billets d'avions, les compagnies aériennes appliquent des pénalités ou refacturent le prix du nouveau billet d'avion. Ces coûts seront à la charge de l'Adhérent cédant et de l'Adhérent cessionnaire. Plus la demande de cession est tardive, plus les frais peuvent être importants.

L'Adhérent ne peut céder ses contrats d'assurance. Le Contrat ayant déjà commencé de produire un effet, les dispositions de la présente clause ne peuvent trouver application, sauf accord préalable écrit de SAVATOU.

12. PRIX DES PRESTATIONS

Les tarifs sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur avant la date d'ouverture des inscriptions, ou au moment de l'envoi de la brochure descriptive, du devis ou du Contrat Groupe, et notamment:

- en matière de taux de change des monnaies étrangères par rapport à l'euro ;

- en matière de coûts des transports aériens, terrestres, fluviaux et maritimes ;

- en matière de taxes légales ou réglementaires ;

Les voyages à forfait, séjours, sortie journée ou les services de voyage tels que définis au 2° du I de l'article L. 211-1 du Code du tourisme sont fournis aux tarifs en vigueur sur la brochure descriptive, le devis ou le Contrat Groupe remis par SAVATOU, lors de l'enregistrement de la Commande. SAVATOU se réserve la possibilité de modifier, à tout moment ses tarifs jusqu'à la date de passation d'enregistrement de la Commande. Les prix sont exprimés en Euros et toutes taxes comprises.

Aucune contestation concernant les tarifs ne pourra être acceptée après passation d'une Commande. Les tarifs donnés sont indivisibles et toute renonciation à des prestations incluses dans un forfait ou toute interruption de voyage par un Client (même en cas d'hospitalisation ou de rapatriement anticipé) ne pourra donner lieu à un remboursement, sauf si dans ce dernier cas, le voyageur a souscrit l'assurance rapatriement et que les conditions sont remplies.

Conformément à l'article L. 211-12 du Code du tourisme, SAVATOU peut modifier le prix, de la Commande devenue définitive, à la hausse comme à la baisse et au plus tard 20 jours avant le début du voyage, dans certaines hypothèses. Ainsi, l'Adhérent accepte que le prix puisse être modifié en cas :

- de variation des taux de change appliqués au voyage ou au séjour considéré. A défaut de stipulations contraires dans la brochure ou le contrat de réservation, le prix pourra être révisé en fonction de l'évolution de la devise concernée. Le cours de référence étant celui en vigueur à la date de la Commande. La parité évaluable est égale à 100 % du prix, à l'exception du prix des vols internationaux

- de variation du coût des transports, liée notamment au coût des carburants.

- de variation des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies, telles que, notamment, taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, ou de sécurité.

En cas d'une modification du prix, SAVATOU s'engage à en informer l'Adhérent par courrier papier ou électronique au plus tard vingt (20) jours avant la date de son départ.

Paraphe adhérent

Tout refus de la part de l'Adhérent de s'acquitter du nouveau prix sera considéré comme une annulation de sa part pour laquelle il sera fait application des dispositions de l'article 10.2, sauf augmentation du prix supérieure à 8% du prix initial tel que prévu à l'article 10.1 ci-avant.

13. TRANSPORTS

SAVATOU répond du bon déroulement du voyage, sans toutefois qu'elle puisse être tenue responsable des faits imputables soit à l'Adhérent, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure tel que défini à l'article 16 « FORCE MAJEURE » ci-après.

SAVATOU est soumise aux conditions des prestataires de transport. En aucun cas, SAVATOU ne saurait être soumise à une responsabilité plus lourde que celle de son prestataire de transport, celle-ci étant limitée au dédommagement le plus bas prévu par les conventions internationales ou la règlementation étatique qui trouverait à s'appliquer.

Les horaires des transporteurs aériens, maritimes, fluviaux ou terrestres, n'étant pas connus au moment de l'impression des brochures ou programmes, ne sont indiqués qu'à titre indicatif et ne sont pas de nature contractuelle. Les dates des jours de départ et de retour relèvent du contrat de voyage. Les prix sont forfaitaires et tiennent compte du temps de transport dans la durée globale du forfait. En aucun cas, les frais liés à ces horaires de départ et de retour imposés par le transporteur ne pourront être pris en charge par SAVATOU ou justifier une éventuelle annulation de l'Adhérent ni un quelconque remboursement. De même, une modification d'horaires, de date, un retard ou une annulation à l'initiative du transporteur, ne constituent pas une annulation du fait de SAVATOU et n'ouvrent droit à aucune indemnité de ce chef.

13.1 Transports aériens

SAVATOU est soumise aux conditions de la compagnie, y compris à propos de la responsabilité de la compagnie aérienne, dont la mise en cause est définie notamment par les Conventions de Varsovie et Montréal, applicables aux transports aériens internationaux.

Les horaires sont donnés à titre indicatif, ainsi que les aéroports de départ et d'arrivée et les types d'appareils. Les horaires sont communiqués lors de l'envoi de la convocation mais restent susceptibles de modification jusqu'au jour du départ, les terminaux de départ et de retour et les horaires de vol pouvant être modifiés sans préavis par les compagnies aériennes. Le retard, au sens de l'article 6 du règlement (CE) n° 261/2004, se calcule entre l'horaire d'embarquement confirmé le jour même le cas échéant par le représentant de la compagnie et l'horaire effectif d'embarquement. Le Règlement CE 261/2004 du 11 février 2004 confère le droit aux passagers aériens d'obtenir du transporteur aérien, selon les circonstances, une prise en charge, un remboursement et/ou une indemnisation en cas de surréservation, de retard ou d'annulation du vol. Ces obligations qui pèsent uniquement sur les compagnies aériennes, ne peuvent en aucun cas être assumées par SAVATOU.

Les compagnies aériennes peuvent refuser l'embarquement à une femme enceinte. Dans une telle hypothèse, SAVATOU ne saurait en être tenue pour responsable. Il appartient à l'Adhérent de s'assurer auprès des compagnies aériennes de la possibilité d'embarquer.

Il appartient à l'Adhérent de se renseigner sur le poids maximal des bagages qu'il peut embarquer et sur les objets qu'il peut amener. En cas d'excédent de bagage, le voyageur pourra avoir à acquitter une taxe variable en fonction de la compagnie et du parcours. SAVATOU ne pourra pas être tenue responsable de tout refus d'embarquement pour détention d'objets dangereux par l'Adhérent et/ou de tout refus de la compagnie aérienne de procéder à l'enregistrement d'un bagage.

En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage, et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement, et/ou annulation de vol par la compagnie, la responsabilité relève exclusivement de la compagnie aérienne. Nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits, de conserver tous les documents originaux (billets, cartes d'embarquement ou étiquette bagage…) et de solliciter du transporteur tout justificatif écrit, afin de pouvoir porter réclamation auprès de la compagnie.

La liste des documents nécessaires à l'embarquement est communiquée à l'Adhérent avant son départ. En cas de non-présentation d'un document nécessaire à l'embarquement, l'Adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnisation. Il devra notamment se présenter avec tous ses documents d'identité en vigueur et tous les documents nécessaires à la sortie du territoire de départ et à l'entrée dans les différents pays d'arrivée et/ou de transit. L'Adhérent ne sera remboursé d'aucune somme et ne pourra prétendre à aucune indemnité en cas de non-respect du présent article.

La non-utilisation, totale ou partielle, des billets d'avion pour une cause étrangère à SAVATOU n'entraînera aucun remboursement des billets. Le remboursement des taxes aériennes sera effectué par SAVATOU, sous réserve du remboursement qu'elle aura elle-même perçu de la compagnie aérienne, dès que l'Adhérent lui aura fait parvenir sa demande de remboursement.

En cas d'arrivée ou de départ sur un vol différent des autres membres inscrits sur le même voyage, à l'initiative de l'Adhérent, les frais de transfert éventuels sont à la charge exclusive de l'Adhérent.

Il sera communiqué sur votre programme de voyage l'identité du ou des transporteurs aériens susceptibles d'assurer votre transport avec des indications sur les horaires et, le cas échéant, les escales connues à cette date. En cas de modification, postérieurement à votre inscription, SAVATOU s'engage à vous communiquer par tous moyens, dès lors qu'elle en aura connaissance et jusqu'à votre départ, tout changement dans l'identité du ou des transporteurs, en particulier aériens.

Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site https://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_fr

Tout transporteur peut être amené à modifier sans préavis non seulement les horaires mais aussi l'itinéraire ainsi que les gares, ports et/ou aéroports de départ et de destination, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques ou de grèves extérieures à la volonté de SAVATOU. Ces événements peuvent entraîner des retards, des annulations, ou des escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours. En cas de transport aérien, le voyageur détenant une carte d'embarquement demeure sous la protection et sous l'assistance de la compagnie aérienne.

13.2 Transports maritimes, fluviaux et terrestres

SAVATOU est soumise aux conditions de la compagnie de transport maritime, fluvial ou terrestre, y compris à propos de la responsabilité dont la mise en cause est régie notamment par les conventions internationales applicables aux transports ferroviaires et maritimes, terrestres internationaux.

Les billets ne sont pas remboursables après émission, que ce soit pour cause de modification de date ou d'annulation de voyage à l'initiative de l'Adhérent.

14. PRESTATIONS SUR PLACE

14.1 Hébergements

Les descriptifs d'hébergement donnés ne le sont qu'à titre informatif et non contractuel. Les classifications des hébergements sont faites selon les normes locales en vigueur dans le pays de destination et/ou établies à la propre initiative de l'hôtelier.

14.2 Repas

Le nombre de repas inclus est précisé dans la brochure descriptive ou devis. Sauf stipulation contraire, les boissons ne sont pas comprises.

Selon les pays, les prestataires ne disposent pas nécessairement d'eau courante. Dans une telle hypothèse les frais d'achat de bouteilles d'eau sont à la charge de l'Adhérent. De plus, même en cas d'eau courante, dans certains pays, le pichet d'eau est payant.

Paraphe adhérent

14.3 Activités

Certaines activités proposées peuvent présenter des risques et nécessiter un certificat médical pour leur pratique. En ce cas, SAVATOU en informera l'Adhérent avant son départ. SAVATOU ne pourra pas être tenue responsable de l'impossibilité pour l'Adhérent de réaliser une activité du fait de l'absence de certificat médical. Certaines activités peuvent être annulées par les prestataires de SAVATOU pour des raisons de sécurité (notamment conditions météorologiques défavorables). Dans une telle hypothèse, la responsabilité de SAVATOU ne pourra pas être recherchée par l'Adhérent.

15. RESPONSABILITE

SAVATOU étant responsable de la bonne exécution du voyage à forfait ou du séjour, sa responsabilité ne pourra être engagée que dans le respect des règles applicables à la responsabilité des agents de voyage.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de SAVATOU en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L 211-17- IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de SAVATOU sera limitée à trois fois le prix total du voyage. SAVATOU ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des voyageurs.

Par conséquent, SAVATOU ne sera aucunement responsable en cas, notamment, de :

- perte ou vol des billets d'avion

- vols ou détériorations d'objets personnels (il est conseillé aux voyageurs de ne pas emporter des objets de valeur et/ou de les garder en permanence sous leur surveillance directe)

- défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination, certificats médicaux, le cas échéant documents nécessaires pour être accompagné de mineurs…) ou non conformes aux indications figurant sur la brochure descriptive, le devis et/ou le Contrat Groupe

- défaut de présentation de l'Adhérent aux lieux et heure de commencement du voyage ou du séjour

- de force majeure (article 16 « FORCE MAJEURE), fait imprévisible ou inévitable causé par un tiers, menace sur la sécurité des voyageurs ou fait imputable à l'Adhérent

- dommages survenus dans le cadre d'une prestation non organisée par SAVATOU et non comprise dans la Commande.

Les prestataires intervenant pour l'exécution de la Commande conserveront, en tout état de cause, les responsabilités propres à leurs activités aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale et/ou des conventions internationales.

Les descriptifs des sites, villes, stations, les prestations proposées par ceux-ci sont données par SAVATOU à titre indicatif sans caractère contractuel.

L'Adhérent doit informer SAVATOU, par tout moyen, de toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage, du séjour ou de la sortie journée.

En souscrivant une réservation pour un enfant mineur, les parents ou tuteurs s'engagent à mettre en œuvre leur assurance responsabilité civile et à assumer leur responsabilité pour tout fait ou dommage causé par le mineur pendant le séjour.

En cas de non-conformité affectant l'exécution du voyage à forfait ou du séjour tel que prévu dans la Commande, l'Adhérent doit en informer SAVATOU, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce.

Conformément à l'article L. 211-17-1 du Code du tourisme, en cas de difficulté rencontrée par l'Adhérent et affectant le bon déroulement du voyage ou du séjour SAVATOU apportera dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce une aide appropriée à l'Adhérent.

Le voyageur est tenu d'informer directement SAVATOU de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage en contactant immédiatement l'agence SAVATOU où il a acheté le voyage. Le défaut de signalement d'une non-conformité constatée sur place pourra avoir une influence sur le montant des suppléments imputés, dont le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du/des voyageur(s).

16. FORCE MAJEURE

Des évènements de force majeure empêchent soit l'Adhérent, soit SAVATOU ou les prestataires impliqués dans la réalisation des prestations d'exécuter toute ou partie des obligations prévues dans la Commande. Ainsi, sont considérés comme des événements de force majeure tous les événements exceptionnels et inévitables rendant impossible l'exécution de ses obligations par SAVATOU et/ou les prestataires concernés, et notamment les évènements suivants :

- grève des moyens de transport, des hôteliers, des aiguilleurs ou du personnel de tous prestataires extérieurs à SAVATOU ;

- insurrection ou émeute dans le pays de départ ou d'arrivée ;

- fait du prince ;

- conditions géographiques/géopolitiques, climatiques, sanitaires et/ou politiques susceptibles de mettre en danger la vie de l'Adhérent (notamment, placement en vigilance rouge du pays de destination par le site www.diplomatie.gouv.fr)

En cas de survenance d'un évènement de force majeure, la partie qui le subit en informera l'autre dès que possible.

Lors de la survenance d'un cas de force majeure, SAVATOU peut proposer une ou des prestations de substitution ou rembourser l'Adhérent selon le choix de ce dernier, en revanche SAVATOU ne sera tenue à aucune indemnité de quelque sorte que ce soit à l'égard de l'Adhérent.

17. RECLAMATIONS

Sans préjuger d'une éventuelle voie de recours judiciaire, toute réclamation devra être adressée à SAVATOU par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de vingt et un (21) jours suivant la date de retour du voyage, du séjour ou de la sortie. Pour être étudiée par SAVATOU, cette demande devra être accompagnée des pièces justificatives. SAVATOU répondra dans les meilleurs délais suivant la date de réception de la lettre recommandée accompagnée de tous les justificatifs à la réclamation formée par l'Adhérent. Si aucun accord n'est trouvé, les Parties devront s'en remettre au médiateur, dans les conditions décrites à l'article 21 (« LOI APPLICABLE – MEDIATION ») ci-après.

18. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

SAVATOU a souscrit auprès de la MAIF, CS 90000, 79060 NIORT Cedex 9, une police d'assurance responsabilité civile organisateur de voyages, sous le numéro de police 4538671J. Les plafonds de garantie sont les suivants :

- dommages corporels, à hauteur de 30 000 000 €

- dommages matériels et immatériels consécutifs à hauteur de 15 000 000 €

- dommages immatériels non consécutifs à hauteur de 50 000 €

- tous dommages confondus : 30 000 000 € par année d'assurance.

Paraphe adhérent

19. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles communiquées par l'Adhérent sur le site SAVATOU permettent notamment à SAVATOU de traiter les Commandes, d'identifier chacun des utilisateurs et de communiquer avec eux, si nécessaire, pour une bonne gestion de la relation commerciale. Notre politique de gestion des données personnelles est consultable au lien suivant : https://www.savatou.fr/49-donnees-personnelles-cookies

SAVATOU est le responsable du traitement et le destinataire des données. Les données personnelles peuvent le cas échéant être transmises à des tiers aux fins d'exécution des Commandes, notamment aux prestataires en charge de la livraison des Commandes ou les prestataires intervenant dans les prestations commandées (prestataires d'hébergement, prestataires de transport notamment). Elles sont conservées pendant la durée de la relation commerciale et la durée des obligations légales ou contractuelles afférentes.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles, l'Adhérent ou toute personne dont les données personnelles auraient été transmises à SAVATOU pour l'exécution de la Commande peut exercer un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, pour les informations qui le concernent, de limitation du traitement, ainsi que transmettre à SAVATOU des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après sa mort, en adressant sa demande par mail à l'adresse admin@savatou.fr.

L'Adhérent ou toute personne dont les données personnelles auraient été transmises à SAVATOU pour l'exécution de la Commande peut également, pour des raisons tenant à sa situation particulière, s'opposer au traitement. En cas de manquement au présent article, l'Adhérent ou toute personne dont les données personnelles auraient été transmises à SAVATOU pour l'exécution de la Commande pourra introduire une réclamation auprès de la CNIL.

20. DISPOSITIONS DIVERSES

Le fait pour SAVATOU ou pour l'Adhérent de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des CGV n'emporte pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

21. LOI APPLICABLE – MEDIATION

Les CGV, ainsi que tous les contrats et Commandes conclus par SAVATOU avec les Clients sont soumis au droit français.

En cas de différend, l'Adhérent pourra préalablement saisir le Médiateur du tourisme et des voyages MTV : BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 - http://www.mtv.travel/index.php?page=Accueil. En cas d'échec de la médiation, la partie la plus diligente pourra saisir si elle le veut une juridiction légalement compétente.

Droits octroyés à l'Adhérent bénéficiaire d'un voyage à forfait ou d'un séjour

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. SAVATOU sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, SAVATOU dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme:

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

- L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante.

- Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.
SAVATOU bénéficie de la garantie financière du FMS-UNAT.

Paraphe adhérent